



8 février 2013

Réforme des paiements directs Un défi à 40 millions de francs par an pour le Valais

(IVS).- L'enjeu de la réforme des paiements directs se monte à 40 millions de francs par an pour les agriculteurs valaisans. Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) en charge de l'agriculture, a mis en place un plan d'action très ambitieux afin d'anticiper ces opportunités et bénéficier au maximum de cette réforme.

La réforme des paiements directs entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Même si tous les détails ne sont pas encore connus, le DEET, par son Service de l'agriculture, a estimé les répercussions de la réforme pour l'agriculture valaisanne.

Les nouveaux programmes de paiements directs représentent clairement une opportunité à saisir pour le Valais. Le potentiel d'augmentation par rapport à la situation actuelle est ainsi estimé à 15%. A l'inverse, sans utilisation de ces nouveaux programmes, le risque de perte est important puisque les contributions versées en Valais ne se monteraient plus qu'à environ 75% du montant actuel. L'enjeu est majeur : il porte sur un montant pouvant dépasser 40 millions de francs par an, ce qui correspond, en moyenne, à un revenu mensuel de plus de 1'000.- pour chaque agriculteur du canton.

Le Valais possède tous les atouts pour bénéficier de la réforme des paiements directs. Afin d'en saisir toutes les opportunités, le Chef du DEET a défini un plan d'action très ambitieux, déployé sur 2013 et 2014. Celui-ci prévoit notamment le relevé de toutes les valeurs naturelles des alpages valaisans et le développement de projets de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire. Des campagnes d'information systématiques, la réorientation des ressources disponibles et le développement d'outils visant à simplifier le travail administratif accompagnent cette démarche. Tous ces éléments seront portés et réalisés directement par le Service de l'agriculture.

En parallèle, de nouvelles mesures de soutien seront mises en vigueur au printemps 2013 pour la production animale. Sont notamment prévus une augmentation des aides structurelles en montagne et sur les alpages, des soutiens pour le transport du lait et le recrutement des animaux d'estivage hors canton, la mise en place d'un service de dépannage agricole et le renforcement des primes qualité pour l'AOC Raclette du Valais. Ces mesures, portant sur un soutien supplémentaire d'environ 1 million de frs par an, visent à renforcer à long terme l'agriculture de montagne sur l'ensemble du territoire cantonal.

Note aux rédactions : pour plus de renseignements, contactez Jean-Michel Cina, chef du DEET - 027 606 23 00, Brigitte Decrausaz cheffe de l'Office des paiements directs - 027 606 7525 et Jean-Jacques Zufferey, chef de l'Office de l'économie animal - 027 606 75 85